

AVEC nous

pour défendre nos services publics



INFO-NÉGO n° 4 • TABLE CENTRALE • 25 MAI 2015

UN RÉGIME DE RETRAITE EN EXCELLENTE SANTÉ, DES ATTAQUES INJUSTIFIÉES

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) va de mieux en mieux. C'est ce que révélait la mise à jour de l'évaluation actuarielle par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) le 29 avril dernier. Le régime est aujourd'hui capitalisé à 98,4 %, il est donc pleinement en mesure de répondre à ses engagements présents et futurs.

Certes, le taux de cotisation a augmenté en 2014. Mais il est important de savoir que cette augmentation est la conséquence directe de la crise financière de 2008, où la caisse des participants, gérée par la Caisse de dépôt et placement du Québec, avait perdu 25 % de sa valeur. Cinq ans plus tard, ce déficit avait été complètement résorbé et le taux de cotisation stabilisé.

Pourquoi le régime est-il en si bonne santé? Parce que les organisations syndicales ont toujours fait preuve de prudence et de responsabilité dans l'administration du régime. La dernière ronde de négociation, en 2010, en est un excellent exemple. Le Front commun a négocié des changements au régime afin de stabiliser les taux de cotisation et a créé un fonds de stabilisation. Il faut ajouter que les frais de gestion du RREGOP sont particulièrement bas (0,19 %) par rapport à d'autres régimes similaires (2,5 %). Ajoutons que les risques et les coûts sont partagés à parts égales entre l'employeur et les cotisants.

DE SÉRIEUX RISQUES D'EXODE

Au regard des données contenues dans cette évaluation actuarielle, rien ne justifie les importantes demandes du gouvernement concernant le régime de retraite. Les modalités du RREGOP (période de calcul de la rente, pénalité actuarielle, âge de la retraite) sont le résultat d'un choix collectif, afin d'assurer une retraite décente aux salariés

du secteur public. Il en résulte un équilibre entre le taux de cotisation et les bénéfices du régime. La pleine capitalisation actuelle est une preuve manifeste de cet équilibre.

Les propositions gouvernementales ont-elles pour objectif la pérennité du régime? Tout porte à croire que non. Les mesures proposées par le Conseil du trésor sont des attaques à court terme sur les bénéfices. Déjà, le RREGOP n'est pas un régime des plus généreux (rente moyenne de 19 000 \$ en 2013). Les trois mesures proposées par le trésor auront pour conséquence de réduire les rentes et d'appauvrir les retraités de l'État. Le véritable objectif du Conseil du trésor ne serait-il pas plutôt de soutirer 200 M\$ par année aux retraités? De plus, retarder l'âge de la retraite équivaldrait à forcer les travailleuses et les travailleurs à rester en poste plus longtemps. Dans un contexte de pénibilité du travail en santé, en éducation et dans la fonction publique, les risques d'exode sont sérieux. L'augmentation du volume d'appels à la CARRA et dans les bureaux syndicaux en est d'ailleurs un indicateur très

préoccupant. Alors que nous faisons face à d'importants problèmes de pénurie de main-d'œuvre, nos réseaux publics ne peuvent se priver de nos salariés les plus expérimentés.

LE FRONT COMMUN SOUCIEUX DE L'AVENIR DU RREGOP

En tant que représentants syndicaux responsables, le Front commun est prêt à travailler pour assurer la pérennité du régime. Nous l'avons fait lors de la dernière ronde de négociation et le faisons encore aujourd'hui dans les comités paritaires auxquels nous siégeons et où, habituellement, gouvernement et syndicats proposent des mesures d'amélioration. Jamais les demandes du Conseil du trésor n'ont été discutées au sein de ces comités.

La pérennité du régime de retraite nous tient à cœur. Le Front commun est prêt à travailler de concert avec le gouvernement pour continuer de l'assurer. Cependant, nous croyons que des solutions novatrices peuvent être envisagées sans mettre en péril la sécurité financière des futurs retraités de l'État. ■

RASSEMBLEMENT DU FRONT COMMUN À L'OCCASION DU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

MONTRÉAL
Dimanche 14 juin
10 h 30 à 12 h

Place Jean-Paul-Riopelle
(Angle Bleury et Viger)